

## Compte-rendu du SNUipp-FSU23 de la CAPD du 12 octobre 2018

Présents :

DSDEN23 : Patricia Bertin (Diper), Gilles Dumont (sg), Laurent Fichet (IA), Catherine Garrigu-Sacher (IEN Aubusson), Elisabeth Gaussot (Diper), Françoise Lafaye (IEN G2), Nahalie Lafaye (Diper), Virginie Lefebvre (IEN G1), Carine Thomas (Diper)

SNUipp-FSU23 : Julien Colombeau, Fabrice Couégnas, Myriam Deparis-Bates, Stéphanie Durand, Fanny Tissandier

[Lire la déclaration liminaire du SNUipp-FSU 23.](#)

L'IA ne répond à aucun des éléments mentionnés dans la déclaration...

### **Candidatures au plan départemental de formation**

N. Jolivet présente les candidatures :

121 PE ont candidaté, environ la moitié n'ont déposé qu'un vœu , un quart 2 vœux

84 candidats retenus à au moins un stage, 37 n'en ont aucun

Barème : ags/ (nombre de semaines de stage réalisées + 36)

Elle indique oralement des changements par rapport aux documents de travail :

- La règle de limitation à 3 vœux retenus pour pouvoir satisfaire le plus de PE possible est reconduite. Les vœux 4, 5 et 6 sur lesquels les personnels concernés sont retenus dans les documents de travail ne sont pas pris en compte.

- Stage plc1 : 2 groupes prévus dans le catalogue, 1 seul dans les documents de travail mais c'est une erreur, les 2 groupes sont maintenus.

- le stage groupe de parole est annulé en raison du faible nombre de participants, une proposition de dédoublement du stage « utiliser et protéger sa voix parlée » (même offreur) a été envoyé à la MGEN, l'administration est en attente d'une réponse mais acte deux groupes au lieu d'un prévu.

Elle lit les candidatures retenues pour les différents stages.

Après propositions de modifications 93 personnes ont un stage (61 ont un stage, 20 en ont 2, 12 en ont 3) et 28 n'en obtiennent aucun.

Les représentants du SNUipp-FSU regrettent d'avoir connaissance en séance de nombreux changements, uniquement à l'oral, la mise à jour des documents de travail eut été plus productive.

L'IA-DASEN arrête les échanges et indique avoir lui aussi une déclaration à faire : il a eu connaissance de dépôts de plaintes à l'encontre de la DSDEN23, il indique ne pas avoir encore été saisi par la justice mais précise qu'il ne répondra à aucune question tant que ce n'est pas le cas. L'IA indique qu'il ne souhaite rien présenter aujourd'hui, uniquement soumettre au vote le projet.

Les représentants du SNUipp-FSU23 indiquent que la CAPD a bien vocation, comme le prévoit le décret, à débattre des propositions. Ils trouvent risible que pour un dépôt de plainte factice, l'IA-DASEN refuse le débat. Les organisations syndicales doivent avoir le droit de porter des avis, ces avis devront être inscrits au procès-verbal, que l'IA reste en CAPD ou non.

L'IA-DASEN se ravise et demande finalement une suspension de séance, les représentants de l'administration montent sans un mot dans les bureaux... et reviennent 15 min plus tard.

L'IA indique être allé voir sur le site de la FSU23, il n'a pas vu d'informations sur le dépôt réel de plaintes. Il se base sur la parole des commissaires paritaires pour s'autoriser à répondre.

L'IA souhaite également aborder deux aspects de cette affaire : les personnels de l'administration ont été choqués par les accusations car les équipes étaient visées par l'escroquerie « *en bande organisée* ». Il indique que « *L'outrance des propos laisse des traces.* »

Les représentants du SNUipp-FSU23 admettent que ces actions discréditent l'institution mais ils rappellent qu'ils alertent depuis plus de six mois sur la question des AESH. Les seules réponses obtenues sont soit des maquillages de chiffres soit le désormais connu « *tout va bien* ».

Sur la question des frais de déplacement la bande organisée citée est bien le rectorat et la DSDEN : en effet, cela fait 8 ans que les deux structures se renvoient la balle et que les collègues sont forcés de déposer un recours gracieux pour faire valoir leurs droits. Ils rajoutent qu'ils n'ont jamais parlé des personnels qui s'engagent au quotidien pour essayer de garantir le service aux usagers dans des conditions particulièrement défavorables (manque de personnel, turn-over, manque de procédures...) : ce sont bien ici les cadres qui sont mis en cause. Les représentants du SNUipp-FSU23 demandent à l'IA de bien vouloir transmettre ce message aux personnels de la DSDEN .

L'IA ne souhaite pas retransmettre la parole des organisations syndicales aux personnels.

L'IA indique que pour les frais de déplacement et la loi de 2005 l'administration est parfois en faute. Il se demande si la Creuse a plus de problèmes que les autres départements et regrette la mauvaise image donnée par les actions du SNUipp-FSU23...

Les représentants du SNUipp-FSU23 indiquent qu'ils ne se posent pas de question d'image, mais bien d'application du droit. Le dialogue a été rompu par l'absence de réponse systématique de l'administration. Pour le SNUipp-FSU23, la question n'est pas de savoir s'il existe des départements pour lesquelles la situation est pire.

Un désaccord politique profond est admis par tous : pour l'IA, une forme d'égalité des chances avec des conditions d'inclusion aussi catastrophiques qu'ailleurs ; pour le SNUipp-FSU, la volonté de permettre la réussite de tous les élèves et donc de d'offrir les moyens nécessaires à cette réussite à tous les élèves qui en ont besoin.

L'IA indique qu'il souhaite continuer l'ordre du jour et que la réunion ne se prolongera pas au-delà de 17h car l'administration a des obligations.

Les représentants des personnels demandent ce qui est pris en compte dans le nombre de stages et rappellent que le SNUipp-FSU est contre la prise en compte des formations statutaires ou obligatoires dans le barème de formation continue. Le SNUipp-FSU23 remarque que les personnels n'ayant pas obtenu de stages sont nombreux (23%) et que ce sont principalement des collègues débutants dans les 3 premières années, qui ont suivi la formation obligatoire T1 - T2, qui se retrouvent sans aucun vœu satisfait. Pour le SNUipp-FSU 23 le barème tel qu'il est conçu désavantage les personnels en début de carrière. Ils demandent que toutes les formations obligatoires soient sorties du barème. L'IA indique qu'il n'est pas contre une discussion sur le barème et trouve que l'ancienneté est trop valorisée.

Les représentants de la FSU indiquent que ce barème a été conçu à une époque où le volume de formation initiale était plus conséquent, le barème doit sûrement aujourd'hui être repensé au vu de la baisse drastique du volume de formation initiale (de 3 ans à l'école normale à une demi-année aujourd'hui).

Les représentants des personnels indiquent à l'IA qu'ils souhaitent connaître les moyens disponibles dans le département en général et pour la formation continue en particulier avant de rentrer dans l'étude des candidatures au plan de formation.

En effet, ils indiquent que lors du CTA du 5 octobre 2018, la Rectrice a informé les représentants du personnel que les trois départements de l'Académie étaient excédentaires. Ainsi, alors que 25 postes restaient vacants à l'issue des mouvements, que 3 classes restent désespérément vides malgré le recrutement de plus de 10 contractuels, le département aurait plus de personnels que de postes budgétaires. Il y a donc manifestement des explications à donner en termes de gestion des moyens !!!

L'IA indique une nouvelle fois que la situation est complexe... Il indique que si on arrivait à embaucher tous les personnels alloués au département, le département serait en surconsommation de 1... Mais n'apporte aucune explication.

Les représentants du SNUipp-FSU23 lui expliquent que les moyens alloués à la formation conditionnent leur vote sur ce point.

L'IA indique que les choses sont complexes, il y a porosité entre les différentes brigades (formation continue et congés).

Les représentants reviennent sur le dispositif « groupe de parole » que l'administration envisage d'annuler et de renvoyer les personnels vers le réseau pass de la MGEN. Ils rejoignent l'analyse de l'IA sur le faible nombre de participants mais regrettent le renvoi

systématique des questions de mal-être au travail vers des partenaires extérieurs (MGEN, autonome de solidarité...).

Les représentants du SNUipp-FSU23 demandent si l'administration a des éléments de comparaison par rapport à l'année passée. Nicole Jolivet indique :

- 170 journées stagiaires l'année passée (réalisées : 140j) / 206 journées stagiaires prévues cette année,
- 64 candidats, 121 aujourd'hui,
- L'année passée seul le stage « préparer le cappei en candidats libres » a été annulé.

Les représentants du SNUipp-FSU23 notent cette évolution positive et pensent que l'augmentation du nombre de candidats est en partie due à la tenue des formations annoncées l'année passée.

Ils redemandent le nombre de brigades formation continue disponibles pour la formation cette année. Le Secrétaire Général indique qu'il y a 11 BM formation continue.

Carine Thomas ajoute que les stages CAPPEI concernent 2 personnes et courent tout au long de l'année, il y a donc 10 BM FC mobilisés régulièrement. Elle ajoute qu'il y a 8 brigades formation continue disponibles pour le remplacement.

La responsable de la formation continue indique que 8 brigades formation continue sont à sa disposition aujourd'hui pour réaliser le plan de formation et qu'elle a bâti le calendrier sur cette hypothèse.

Les représentants des personnels demandent donc le calendrier des formations qui n'a pas été transmis en document de travail ni porté à la connaissance des personnels pour candidater au plan de formation.

L'IA refuse...

Les représentants des personnels indiquent qu'il sera difficile de porter une appréciation sur le plan de formation sans avoir une connaissance précise des moyens alloués réellement disponibles ; ces moyens conditionnent la capacité du département à assurer effectivement les formations...

Les représentants du personnel demandent les possibilités de dédoublement pour les stages ayant beaucoup de candidats. La responsable de la formation indique que le calendrier est très resserré.

Les représentants du SNUipp-FSU23 demandent ce qu'il en est des actions liées au numérique : l'IA-DASEN indique qu'elles sont gelées (3 candidatures pour une action et 8 pour l'autre) en raison d'un manque d'animateur.

Les représentants du SNUipp-FSU23 supposent que l'animateur devait être M. Arthur, CPD numérique jusqu'au 4 septembre. Sa mission au Rectorat nous a été présentée entre autre pour de la formation : ce que retire le département de cette « mutualisation académique » aujourd'hui est la disparition de quasi-toutes les formations liées au numérique.

### **Candidatures au plan départemental de formation 2017-2018**

#### **Faire réaliser par les élèves un film en stop motion pour la compréhension du langage des images**

Retenus : Grandou Marie, Maurice Nathalie, Menant Agnès, Durbin Sandrine, Moutaud Georgette, Desseauve Alain, Alasoeur-Bielli Sylvie, Jonard Agnès

Liste complémentaire : Chabonais Julia, Cesbron Bénédicte, Presinat Charlotte, Foussat Aurélie, Graziani Solenne, Marche Solen, Hauss Nathalie, Le Bras Aurélie, Chauprade Olivier, Lana Marylène, Duqueroix Bénédicte, Chicot Christa, Guichard Legrand Céline, Médeau Magali, Paladeau Magnier Agnès, Brunet Chassagne Séverine

#### **Les jeux d'opposition à l'école, didactique**

Retenus : Vincent Pascale, Graziani Solenne, Chaulet Baptiste, Larat Laurence, Pasty Angélique, Ayadi Samia, Cerclay Ghislaine, Paturel Nathalie

Liste complémentaire : De Vulpian Cécile, Foussat Aurélie,

#### **Une APS en classe multiniveaux : les jeux**

Retenus : Petinon Annick, Piquet Isabelle, Godard Véronique, Perier Marie-Paule, Duminil Laurence, Lana Marylène, Esprimont Magali, Caillez Elisabeth

Liste complémentaire : Doucet Lucie, Fric Amandine, Pascal Jennifer, Pré Marc-Antoine, Oudjedi Alice, Medeau Magali, Lagrange Emilie, Vieira Do Vale Céline, Brunet-Chassagne Séverine, Chabanais Julia, Brousse Maryline, Paturel Nathalie, Dionnet Solène, Chauprade Olivier

### **Utiliser et protéger sa voix parlée**

Retenus : Fayette Sonia, Bruyez Sandrine, Caillez Elisabeth, Ribière Véronique, Chauvet Sylvie, Deparis-Bates Myriam, Roulet Sandrine, Galland Marie-Odile, Dionnet Solène, Paladeau-Magnier Agnès, Clément Myriam, Pralong Alexandra, Thernaux Audrey, Bourrat-Malterre Laurine, Valadeau Marie-Pauline, Pinaud Pierre-Sylvain

Proposition de dédoublement pour permettre à tous d'être retenus, mais pas encore de réponse de la MGEN.

### **Remplacer en ASH**

Retenus : Guillon Emilie, Moreigne Sabine, Sebille Danielle, Presinat Charlotte

### **Préparation au CAPPEI en candidat libre**

Retenus : Nuhant Bastien, Bernard Karine

### **Groupe de parole pour évoquer les difficultés professionnelles ou relationnelles rencontrées**

Retenus : Redempt Valérie, Larat Laurence,

Au vu du petit nombre de candidats l'administration a fait le choix d'annuler ce stage.

### **Former aux compétences de communication et de gestion de conflits**

Retenus : Degaine Eloïse, Barraud Samantha, Tomatis Amélie, Morlhon Frédérique, Maurice Nathalie, Sebille Danielle, Bruyez Sandrine,

### **Mise en place des APC et suivi des élèves**

Retenus : Lonc Amandine, Ellion Sabrina, Lecluse Marie-Chantal, Petinon Annick, Doucet Lucie, Paturel Nathalie

### **Différenciation pédagogique et gestion de classe multiniveaux**

Retenus : Beurguet Laure, Ellion Sabrina, Esprimont Magali, Grandet Aurore, Bruyez Sandrine, Lecluse Marie-Chantal, Roulet Sandrine, Galland Marie-Odile

Liste complémentaire : Fretier Simon, Jouhannet Camille, De Vulpian Cécile, Brousse Maryline, Auclair Annick, Guillemain Lucile, Migat Marie, Fric Amandine, Degaine Eloïse, Doucet Lucie

### **Construction de activités d'orientation**

Retenus : Desmazes Elise, Coudert Nicolas, Vergeon Vanessa, Godard Véronique, Chauprade Olivier, Pasty Angélique, Vincent Pascale, Lagrange Emilie,

Liste complémentaire : Marchive Charlotte, Pré Marc-Antoine, Oudjedi Alice, Chabanais Julia

### **Connaissance et gestion des troubles du comportement :**

Retenus : Pinault Estelle, Bost Marie-José, Geay-Deborde Marie-Christine, Dubois Frédéric, Damien Chloé, Dupré Fanny, Redempt Valérie, Binet Sébastien

Liste complémentaire : Fretier Simon, Bernard Karine,

### **Connaissance du secteur médico-social, sanitaire et de l'ash**

Retenus : Valadeau Marie-Pauline, Lugué Christelle, Brunet-Chassagne Séverine, Cano Mélanie, Pralong Alexandra, Dupré Fanny, Maurice Nathalie, Dubois Frédéric

Liste complémentaire : Bernard Karine



## **Se former à la prévention et aux secours civiques de niveau 1 PSC1**

Retenus : Ameaume Corinne, Ayadi Samia, Buisson Nicolas, Dupre Fanny, Cerclay Ghislaine, Marc Ludovic, Roulet Sandrine, Galland Marie-Odile, Coudert Nicolas, Chaulet Baptiste, Pinaud Pierre-Sylvain, Lecluse Marie-Chantal, Duminil Laurence, Cano Orian, Larat Laurence, Pasty Angélique

Liste complémentaire : Arlot Amandine, Bourrat-Malterre Laurine, Bazard Olivier, Presinat Charlotte, Paturel Nathalie

## **Le jeu des trois figures**

Retenus : Boulesteix Claire, Gaumet Emilie, Deparis-bates Myriam, Sobry Kata, Devaud Sylvie, Ayadi Samia, Dubois Frédéric, Damien Chloé

Liste complémentaire : Calame Cécile, Groussaud-Briat Sandrine, Binet Sébastien, Bonnerat Céline, Paturel Nathalie, Valadeau Marie-Pauline

## **Mise en place du parcours d'éducation artistique**

Retenus : Dussot Marc, Auclair Claude, Roulet Sandrine, Grozieux de Lagueren Nathalie, Galland Marie-Odile, Pinault Estelle, Vincent Pascale, Lana Marylène

Liste complémentaire : Migat Marie, Guéry Audrey, Cano Mélanie, Doucet Lucie, Paladeau-Magnier Agnès, Paturel Nathalie

## **Préparer la semaine des langues**

Retenus : Lefort Hélène, Grégori Sadrin Claude-Dominique, Therby Christian, Duminil Laurence

## **Accompagner les enseignants nouvellement nommés en maternelle**

Retenus : Ramone Audrey, Faugere Claire, Laronze Lucie, Migat Marie

## **Préparer la semaine de l'école maternelle**

Retenus : Laronze Lucie, Vergeron Vanessa, Penet Sandra, Goustille Maryline, Pralong Alexandra, Guichard-Legrand Céline, Auclair Claude, Cerclay Ghislaine

Liste complémentaire : Briaud Emilie

Pour chaque stage, le SNUipp-FSU23 a demandé :

- à dédoubler les stages ou à augmenter les places offertes quand le nombre de candidats était supérieur au nombre de places,

Le SNUipp-FSU23 remarque que les formations « obligatoires » sont pléthoriques, notamment pour les directeurs et que cela ne permet pas à ces personnels d'accéder à la formation continue pédagogique auxquels ils ont droit. Il rappelle la consigne syndicale auprès des personnels de ne candidater et de ne se rendre qu'aux formations choisies, dans le cadre des 18h.

Le SNUipp-FSU23 demande qu'un principe soit acté concernant les stages qui ont obtenu des candidatures sur liste supplémentaire : au moment des convocations, le pôle remplacement et le secteur formation continue voient s'il est possible de convoquer quelques collègues supplémentaires en fonction de la charge sur le remplacement à ce moment-là.

La responsable de la formation continue indique que vu le petit nombre de BM formation continue, la planification des dates à l'avance a montré qu'il ne restait plus de plages pour dédoubler les stages qui ont obtenu de nombreuses candidatures.

Le SNUipp-FSU23 s'étonne que l'IA n'ait pas informé et offert la possibilité aux personnels du 1<sup>er</sup> degré creusois de candidater sur le plan de formation académique. Pourtant, il avait indiqué qu'une partie importante de la formation se ferait dorénavant au plan académique et que le PAF serait ouvert au PE. C'était notamment l'explication donnée pour expliquer le « don » de la Creuse du poste de conseiller pédagogique numérique à l'échelon académique. Aucune réponse de l'IA.

**Vote :** Abstention 5 (SNUipp-FSU23) ; Pour 5 (Administration)

Le SNUipp-FSU23 apprécie que le plan de formation de l'an passé ait à peu près été tenu car cela permet de recréer de l'appétence pour la formation comme le montre l'augmentation des candidatures. Néanmoins le SNUipp-FSU23 s'abstient car il n'est pas normal que les formations se fassent sans remplaçant et que l'on n'ait pas de certitude ni sur le maintien des formations prévues cette année ni sur le remplacement des stagiaires.

### Informations diverses

Contractuels : l'IA indique qu'il y a actuellement 10 contractuels, 2 sont en cours de recrutement (un pour l'IME de Felletin et un brigade dans le Sud Creuse), rien n'est prévu pour la classe relais !!!.

Le tableau des personnels contractuels est distribué en séance.

Nom – Prénom	Affectation	Tuteur	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
BOURDEAU Karine	St Vaury maternelle	Céline BERNON	01/09/18	31/08/19
ROBY Solène	Vallièrè	Benjamin LAVAL	01/09/18	31/08/18
ROY Cyriel	Parsac	Céline BERNON	01/09/18	31/08/19
SALAZAR Laurie	St Frion	Thérèse MACHADO	01/09/18	31/08/19
BESSET SINAIS Lucie	Rougnat	Dominique BODEVIN	03/09/18	31/08/19
DE QUEIROS Cédric	SEGPA Aubusson	Claude BARBAUD	03/09/18	31/08/19
FALEMPIN Bénédicte	Ste Feyre mat	Pascale BERGER	03/09/18	31/08/19
PRADEUX Tiphaine	IME Monteil	Claude BARBAUD	03/09/18	31/08/19
VIAL Barbara	Psy Auzances		03/09/18	31/08/19
MAZURE François	BM Aubusson	Thérèse MACHADO	20/09/18	31/08/19

Le Secrétaire Général indique que certaines dates du document sont erronées : les contrats indiqués commencer au 03/09/18 ont été refait à la demande du rectorat pour un début de contrat le 01/09/18.

Les représentants du SNUipp-FSU23 admettent que ces recrutements vont permettre au département de fonctionner un peu mieux, mais ne peuvent s'en satisfaire. Les représentants du SNUipp-FSU23 auraient préféré qu'une liste complémentaire ait été établie et qu'elle ait été ouverte pour faire face aux besoins du département. L'IA était d'ailleurs Président du Jury du dernier concours, il n'a pas constitué de liste complémentaire.

L'IA indique qu'il souhaite plus de candidats admissibles avant de resserrer lors des oraux.

Les représentants du SNUipp-FSU23 notent que faire porter la responsabilité du manque d'enseignants aux candidats n'est pas très honnête, les candidats refusés sont ceux qui sont contactés ensuite pour être contractuels.

Les représentants du SNUipp-FSU23 demandent ce qu'il en est des remboursements des frais de déplacements des personnels contractuels.

La responsable de la DIPER indique que les personnels bénéficient des indemnités régies par le décret de 2006. Les représentants du personnel demandent si leur OM Permanent est bien créé pour qu'ils puissent saisir leurs frais. La responsable de la DIPER indique que c'est sûrement le cas, les personnels concernés ont été reçus par Mme Thévenêt et toutes les informations et documents nécessaires leur ont été donnés.

Les représentants du SNUipp-FSU23 demandent ce qu'il en est du poste de responsable de la DIPER qui est publié à la BIEP. L'IA indique que le poste est pourvu, le personnel va être reçu par l'IA-DASEN et le SG.

Les représentants du SNUipp-FSU23 reviennent sur la situation de l'IME de Felletin, où un poste d'enseignant est occupé par un éducateur payé par l'ALEFPA. L'administration n'en sort pas grandie. L'IEN de G2 indique que des recrutements sont en cours, des entretiens auront lieu dans la semaine prochaine. Les représentants du SNUipp-FSU23 font remarquer que le personnel actuel, financé par l'ALEFPA, s'il avait été embauché par l'Education Nationale dès le début aurait eu un contrat jusqu'au 31 août. Les représentants du SNUipp-FSU23 espèrent que, s'il est retenu, son contrat ira jusqu'au 31 août. L'IA indique qu'il y veillera.

L'IA indique que le contrôle national des emplois (CNE qui mesure chaque mois si le nombre de personnels correspond aux nombres d'emplois attribués au département) au 30 septembre était en sous-consommation de -2,5. Si les 3 contractuels supplémentaires sont recrutés cela fera une surconsommation de 1,5. Les représentants des personnels demandent comment l'équation  $-2,5+3$  peut être égale à  $+1,5$ .

L'IA indique que des congés maternité, des démissions, des disponibilités s'ajoutent, piochant dans la brigade de remplacement. Les représentants du personnel rappellent que le rectorat et M. Ravaille savent très bien prévoir ce genre de situation et ont expliqué que pour un département comme la Creuse, pour finir l'année à l'équilibre budgétaire il fallait la commencer en surconsommation de 6 ETP. Une fois de plus les personnels devront se contenter de réponses approximatives...

Couverture notification MDPH

A ce jour 14 élèves en attente d'AESH (3 aesh recrutés). La semaine prochaine 5 candidats sont reçus pour répondre à ces besoins. 6 dossiers vont passer en CDA.

L'IA indique que ce sont des problèmes de recrutement, certaines personnes sont recrutées et ne prennent pas leur poste. Les représentants du SNUipp-FSU23 rappelle le peu de valorisation du métier d'AESH et la gestion pas très humaine de la DSDEN23. Les représentants du SNUipp-FSU23 rappellent qu'ils ont dû solliciter la Rectrice pour que des personnels qui avaient été arrêtés pour maladie l'année dernière puisse reprendre leur poste cette année !!! Pour les remercier, ils ont été placés à 30km de chez eux !

Selon l'IA-DASEN « on est bientôt à l'atterrissage »... mais on pressent qu'on ne pourra pas aller jusqu'à la fin de l'année si il n'y a pas de nouveaux moyens.

### **Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU 23**

*Rendez-vous de carrière : nous restons en attente de la liste des rendez-vous carrière prévus pour l'année 2018-2019 que vous vous étiez engagé à nous fournir lors de la CAPD du 4 septembre. Les collègues ayant eu un rendez-vous carrière l'année passée ont-ils tous reçu leur appréciation finale ? A quelle date ? Nous souhaitons également être destinataires de la liste des recours engagés et des réponses prévues.*

*Nous souhaiterions avoir également les avis donnés par l'IA pour chaque échelon (6, 8, 9).*

La responsable de la DIPER distribue aux représentants du personnel les rdv-carrière prévus cette année. Les personnels ont jusqu'au 18 octobre pour faire un recours.

La liste des appréciations finales est distribuée en séance. L'IA indique avoir tenu compte des avis des IEN pour libeller son avis final.

*Indemnités : Nous souhaitons connaître le montant de l'indemnité versée pour les tuteurs CAPPEI ? Les tuteurs directeurs ? Quand ces indemnités sont-elles versées ? En l'absence d'appel à candidature nous souhaitons également connaître les critères de choix des tuteurs par l'administration.*

Tuteurs directeurs = 300€ par an (BO de 2014), sollicités par les ien.

Tuteurs Cappei = aucune idée !!

Stages MIN : Quelles suites vont être données à la CAPN alors que certaines candidatures remontées au Ministère ne correspondent pas aux demandes des collègues ?

Mme Deparis : avis favorable vœu 3

Mme Menant : avis favorable vœu 1

Mme Mandaglio : avis favorable stage sur Limoges. Les représentants du SNUipp-FSU23 s'indignent car cela ne correspond pas à la candidature remontée par cette collègue. Selon l'administration le stage demandé est équivalent à un stage sur Limoges.

Les demandes ont été remontées par l'IA au rectorat contre l'avis des personnels. La responsable de la DIPER indique qu'elle n'a fait remonter que les avis favorables. Les représentants du SNUipp-FSU23 rappellent le refus de l'IA-DASEN de traiter les stages MIN en CAPD et leur opposition par courrier électronique à ce qui a été remonté.

Frais de déplacement : La circulaire départementale engage les collègues à ne pas se déplacer sans validation des ordres de mission (peu de collègues se déplaceraient alors...) et est en contradiction totale avec la circulaire rectorale. Comment expliquer ces différences de traitement entre les personnels ?

L'administration n'a fait aucune erreur, elle indique que les représentants du personnel « n'ont pas la même lecture » et maintient sa position.

Frais de déplacements personnels stagiaires : combien de personnels stagiaires ont fait une demande d'indemnité régie par le décret de 2006 ? Quelles suites vont être données à ces demandes ?

12 ont demandés l'indemnité décret 2006.

L'IFF ne sera pas versée à ceux qui ont fait la demande de changement d'indemnités.

Paye : De nombreux personnels ont eu une baisse importante de salaire sur la paye du mois d'août puis sur celle de septembre. Les fiches de paye n'étant pas fournies aux personnels, ils ne sont pas en mesure de connaître les raisons de cette baisse et personne ne semble en capacité à la DSDEN de fournir cette information. Comment expliquez-vous ces retards ? Quelles sont les raisons de ces baisses ?

Nous souhaitons également un point sur la dématérialisation des fiches de paye pour notre département et que les personnels soient destinataires de cette information par le biais du courrier du jeudi.

La responsable de la diper indique que les grèves ont été retirées en septembre, les jours de carence de l'année passée.

Les représentants des personnels demandent si au vu du dernier message du jeudi les grèves seront dorénavant retenues sur le mois suivant et plus cumulées sur un seul mois. Le SG laissent entendre que rien n'est moins sûr...

Deux indemnités apparaissaient avant sur les bulletins de salaire, le men a décidé de les fusionner. Les représentants demandent de quelles indemnités il s'agit, sans réponse... Ils remarquent que la mise en place de la plateforme paye a définitivement rendu les questions de payes obscures, plus aucune décision n'est expliquée en capd.

IDV : Nous souhaitons connaître la réglementation appliquée par la dsden 23 pour les personnels qui demandent à percevoir l'indemnité de départ volontaire ainsi que la formule de calcul de la somme perçue selon les différentes situations.

« C'est la plateforme... » encore une fois la mutualisation prive la CAPD de réponse...

Adresse mail professionnelle : quand les adresses mail des personnels contractuels enseignants et non enseignants en contrats de droit privé sera-t-elle créée ?

Le Secrétaire Général indique que des adresses professionnelles ne seront pas créées, il renvoie toutes les questions à la réunion au rectorat lundi.

Elections professionnelles : La DSDEN 23 n'a pas transmis l'information aux organisations syndicales de la réunion de présentation des élections organisées par le rectorat. Qui est



*l'interlocuteur local ? Quand pourra-t-avoir les informations relatives à l'organisation des élections ?*

Le Secrétaire Général indique qu'il est le référent pour le département mais renvoie toutes les questions au niveau rectoral.

*Animations pédagogiques : Nous souhaiterions être destinataires de l'organisation prévisionnelle des animations pédagogiques : dates, lieux, types de formation (autonomie, présentiel) ainsi que les modalités de récupération des heures de réunion de directeurs (réunion de rentrée et réunion "tuteur"). Nous souhaiterions que ces informations soient communiquées aux personnels.*

Les IEN indiquent que ces informations ne sont pas encore fiabilisées, un document devrait être transmis dès que possible...

*Suite des questions diverses précédentes : Comme annoncé lors de la dernière CAPD et afin de ne pas rallonger la liste des questions diverses et le temps de réunion, nous vous avons fait parvenir par courrier le 10 septembre une liste de questions diverses.*

*L'année passée, vous, ou vos IEN, s'étaient engagés à fournir le bilan des interventions RASED pour l'année 2017-2018 ainsi que le protocole académique d'accueil des professeurs des écoles stagiaires. Nous sommes cependant toujours en attente de ces documents, qui étaient finalisés en juillet selon les IEN, nous réitérons donc notre demande.*

*De la même manière, vous avez pris l'engagement, dans le cadre du CHSCT départemental, de mener une enquête sur les personnels en début de carrière. La promotion de stagiaires 2017-2018 aura été marquée par 3 démissions et 1 licenciement, sur une promotion de 18 personnels stagiaires, soit presque 25% de l'effectif. Au vu de cette situation plus qu'inquiétante, il nous semble urgent de commencer cette enquête afin de pouvoir objectiver la situation dans un premier temps avant d'apporter des mesures concrètes de prévention pour la promotion 2018-2019.*

*Nous restons également en attente de la mise en œuvre de la Circulaire Fonction Publique du 22 décembre 2016 et des données qui permettront de faire un état des lieux objectif sur les inégalités hommes-femmes dans le département. Il nous semble que le bilan social présenté au niveau académique se doit d'être décliné à l'échelle départementale.*

*Aussi, nous souhaiterions également être destinataires du budget annuel consacré aux indemnités périéducatives au titre de l'année scolaire 2018-2019, des personnels et/ou actions susceptibles de pouvoir prétendre à ces indemnités et des modalités de demandes.*

*Comme cela a été le cas l'année passée nous souhaitons également être destinataires du tableau de classement des instituteurs et professeurs des écoles du département arrêté au 1er septembre 2018. Nous avons bien été destinataires de la liste des personnels AESH du département ainsi que ceux en contrat aidés, nous vous en remercions. Nous souhaiterions une actualisation de ces listes car certaines informations semblent obsolètes (écoles de rattachement, personnels manquants ou ayant démissionné). Nous souhaiterions également le statut et le nombre d'années de contrat des personnels AESH.*

*Malgré nos relances téléphoniques nous n'avons pas eu de réponses à toutes ces questions. Nous espérons avoir les réponses manquantes avant cette CAPD mais cela n'a pas été le cas. Au vu de l'heure tardive et des engagements de certains membres de l'instance, l'IA s'engage à nouveau à faire parvenir aux représentants des personnels ces informations le plus rapidement possible...*

*Fin de l'instance : 18:30*